

## **Conditions générales applicables aux prestations de service, essais et analyses tarifées et réalisées par GDS France en matière de référence analytique relative à la besnoitiose, le Visna-Maëdi et le CAEV**

### **Article 1 – Champ d'application**

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des prestations de service, essais et analyses figurant au catalogue des tarifs de GDS France présentés ci-après en annexes, et réalisés par ses services ou toute personne mandatée à cet effet au profit de tiers, ci-après dénommé "le cocontractant".

### **Article 2 – Commandes – modifications**

Toute commande passée par le cocontractant implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente.

GDS France se réserve le droit de subordonner son acceptation au versement préalable d'un acompte, dont le montant peut aller jusqu'à 100 % du coût total du devis.

Toute modification des prestations de service, essais, analyses en cours d'exécution à la demande du cocontractant ou par GDS France doit être formalisée par un contrat de prestation incluant, notamment, les répercussions sur les prix et le délai de livraison.

### **Article 3 – Livraison**

La livraison s'effectue par l'expédition des sérums ou par la remise des résultats au cocontractant. Les délais de livraison sont indiqués sur la commande. Néanmoins, ils peuvent être prolongés en cas de :

- compléments d'information nécessaires à la bonne réalisation des travaux demandés par GDS France au cocontractant,
- modifications apportées à la demande initiale par le cocontractant,
- juste motif.

### **Article 4 – Obligations des parties**

#### **4.1 Obligations de GDS France**

GDS France ne peut se voir reprocher un résultat scientifique non conforme aux espérances du cocontractant. GDS France n'est en aucun cas responsable, notamment :



- des dégâts subis par les produits encore stockés dans son enceinte, passé le délai fixé par GDS France au cocontractant pour les récupérer ;
- des dommages dus à l'inexécution par le cocontractant de ses obligations ;
- des défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par une cause extérieure (intempérie notamment), ou encore par une spécificité du produit non prévue, ni indiquée par le cocontractant ;
- des détériorations causées aux biens soumis aux analyses et induites par ces dernières ;
- des dommages immatériels tels que perte de commandes, manque à gagner et, plus généralement, tout trouble commercial ou conséquence de toute action dirigée contre le cocontractant par un tiers suite aux résultats fournis par GDS France ;
- des spécificités intrinsèques du produit qui rendent, totalement ou partiellement, impossible l'analyse, l'essai ou l'expertise.

En aucun cas, les résultats remis par GDS France ne constituent une homologation du produit soumis à analyse. GDS France n'est pas responsable d'une utilisation des résultats par le cocontractant qui aurait pour effet de tromper des tiers.

GDS France s'engage à conserver le secret des affaires sur les travaux et les résultats obtenus. De même, GDS France étant en partenariat avec l'ANSES pour ces activités de référence, le personnel ayant à connaître certaines informations dans le cadre desdites activités de référence pourra être destinataire de ces informations. Ces personnes interviennent dans le respect des règles de confidentialité.

#### **4.2 Obligations du cocontractant**

Quel que soit le résultat transmis par GDS France, le cocontractant est tenu de payer la totalité du prix convenu. Le cocontractant ne pourra en aucun cas se prévaloir, à des fins commerciales ou promotionnelles, de ce que GDS France lui a, d'une manière ou d'une autre, apporté son concours.

#### **Article 5 – Prix – Modalités de paiement**

Le prix hors taxes des prestations de GDS France est indiqué dans le devis joint aux présentes conditions générales. Il est établi par référence au tarif en vigueur à GDS France au jour de la commande et sera majoré de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en vigueur à la date de facturation. GDS France émet une facture qu'elle adresse au cocontractant. Cette facture est payable dans les 30 jours à compter de l'émission des factures. Les factures sont payables par virement ou par chèque libellé au nom de GDS France. Dans le cas où les prestations seraient interrompues, le cocontractant s'engage à verser à GDS France les sommes dues en fonction des prestations déjà réalisées.

#### **Article 6 – Propriété des résultats**

Le cocontractant est propriétaire exclusif des résultats, après paiement des sommes mentionnées à l'article 5. Néanmoins, GDS France a la possibilité de les utiliser :



- de façon interne, et ce, notamment à des fins d'études statistiques ou comparatives, pour satisfaire ses propres besoins en matière de recherche, de référence, d'évaluation des risques ou de ses programmes ;
- de façon externe, sous réserve de l'autorisation expresse du cocontractant, et dans le respect du secret des affaires. GDS France reste propriétaire des connaissances et du savoir-faire utilisé qui ne sont pas cédés à l'occasion de l'exécution des prestations demandées par le cocontractant.

### **Article 7 – Publication**

L'utilisation par le cocontractant du nom « GDS France » est interdite sauf autorisation expresse. Tout manquement du cocontractant engagera sa responsabilité et donnera lieu à dommages-intérêts. Dans le respect de l'article 4.1, GDS France se réserve le droit d'effectuer des publications relatives aux prestations, essais, analyses réalisées. L'engagement de GDS France au titre des présentes conditions générales est strictement limité à l'objet de la prestation. Les résultats fournis au cocontractant ne sauraient donc préjuger de l'instruction qui pourrait être faite d'une demande ultérieure d'évaluation de conformité auprès de GDS France ou de toute validation dans laquelle GDS France est amenée à intervenir du fait de ses missions.

### **Article 8 – Livraison et restitution des produits déposés**

Les produits sont livrés au laboratoire de GDS France chargé de la réalisation des prestations, analyses, essais aux frais du cocontractant. Les produits provenant de l'étranger sont livrés avec un document douanier attestant du respect de la législation douanière. Sauf spécification particulière du cocontractant, GDS France décide des conditions de stockage et de restitution des produits qui lui sont confiées. GDS France peut conserver et réutiliser les produits transmis pour analyse pour ses propres besoins. Tout matériel dérivé des produits obtenu notamment par reproduction, copie, extraction est la propriété de GDS France.

### **Article 9 – Informatique et Libertés**

GDS France et le cocontractant s'engagent à respecter la législation applicable en matière de protection de données à caractère personnel et de respect de la vie privée et notamment le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi que la loi informatique et libertés n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée. Dans l'hypothèse où le cocontractant est amené à traiter des données personnelles au nom de GDS France, un contrat spécifique est signé et annexé aux présentes conditions générales. Ce contrat spécifique définit l'objet et la durée du traitement, la nature et la finalité du traitement, le type de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées, ainsi que les obligations et les droits de GDS France et du cocontractant.



## **Article 10 – Loi applicable – Litiges**

Seule la loi française est applicable aux présentes conditions générales, quel que soit le lieu du siège du cocontractant. En cas de difficulté concernant, notamment, l'exécution, la validité, la résiliation ou l'interprétation des présentes conditions générales, les parties s'efforcent de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, il est fait attribution de compétence aux juridictions dont dépend le siège de GDS France. Le bon de commande vaut adhésion aux présentes conditions générales.



## Annexe 1 : Tarification hors taxe en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024

### Matériel de référence Besnoitiose

Désignation	Référence labo	Conditionnement	Tarif*
SERUM BESNOITIOSE POSITIF	BST SN-1	200 µL	20 €
	BST SN-2	200 µL	20 €
	BST SN-3	200 µL	20 €
	BST SN-4	200 µL	20 €
	BST SN-5	200 µL	20 €
	BST SN-6	200 µL	20 €
	BST SN-7	200 µL	20 €
	BST SN-8	200 µL	20 €
	BST SN-9	200 µL	20 €
	BST SN-10	200 µL	20 €
SERUM BESNOITIOSE NEGATIF	BST SP-1	200 µL	20 €
	BST SP-2	200 µL	20 €
	BST SP-3	200 µL	20 €
	BST SP-4	200 µL	20 €
	BST SP-5	200 µL	20 €
	BST SP-6	200 µL	20 €
	BST SP-7	200 µL	20 €
	BST SP-8	200 µL	20 €
	BST SP-9	200 µL	20 €
	BST SP-10	200 µL	20 €
DILUANT NEGATIF POUR NED BESNIOTIOSE - ELISA sur mélange de sérum -	BST-22	1 mL	90 €
SÉRUM NED BESNIOTIOSE - ELISA sur sérum individuels -	BST-21	Lyophilisé 1 mL	90 €

\*Frais de transport non compris



## Annexe 2 : Tarification hors taxe en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024

### Matériel de référence CAEV

Désignation	Référence labo	Conditionnement	Tarif*
SÉRUM CAEV POSITIF	SP-CAEV 01	500 µL	78 €
	SP-CAEV 02	500 µL	78 €
	SP-CAEV 03	500 µL	78 €
	SP-CAEV 04	500 µL	78 €
	SP-CAEV 05	500 µL	78 €
	SP-CAEV 06	500 µL	78 €
	SP-CAEV 07	500 µL	78 €
	SP-CAEV 08	500 µL	78 €
SÉRUM CAEV NEGATIF	SN-CAEV 01	500 µL	78 €
	SN-CAEV 02	500 µL	78 €
	SN-CAEV 03	500 µL	78 €
	SN-CAEV 04	500 µL	78 €
	SN-CAEV 05	500 µL	78 €
	SN-CAEV 06	500 µL	78 €
	SN-CAEV 07	500 µL	78 €
	SN-CAEV 08	500 µL	78 €
	SN-CAEV 09	500 µL	78 €
	SN-CAEV 10	500 µL	78 €
SÉRUM ETALON MIXTE CAEV/MVV - ELISA sur mélange de sérums -	Sérum Etalon Mixte CAEV/MVV au 1/5 - ELISA Mélange	1 mL	90 €
SÉRUM ETALON MIXTE CAEV/VISNA MAEDI - ELISA sur sérums individuels -	Sérum étalon Mixte CAEV/MVV - lot 18-09- 15	1 mL (lyophilisat)	90 €

\*Frais de transport non compris



## Annexe 3 : Tarification hors taxe en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024

### Matériel de référence Visna-Maëdi

Désignation	Référence labo	Conditionnement	Tarif*
SÉRUM VISNA-MVV POSITIF	SP-MVV 01	500 µL	78 €
	SP-MVV 02	500 µL	78 €
	SP-MVV 03	500 µL	78 €
	SP-MVV 04	500 µL	78 €
	SP-MVV 05	500 µL	78 €
	SP-MVV 06	500 µL	78 €
	SP-MVV 07	500 µL	78 €
SÉRUM VISNA-MVV NEGATIF	SN-MVV 01	500 µL	78 €
	SN-MVV 02	500 µL	78 €
	SN-MVV 05	500 µL	78 €
	SN-MVV 06	500 µL	78 €
	SN-MVV 07	500 µL	78 €
	SN-MVV 08	500 µL	78 €
	SN-MVV 09	500 µL	78 €
SÉRUM ETALON MIXTE CAEV/MVV - ELISA sur mélange de sérums -	Sérum Etalon Mixte CAEV/MVV au 1/5 - ELISA Mélange	1 mL	90 €
SÉRUM ETALON MIXTE CAEV/VISNA MAEDI - ELISA sur sérums individuels -	Sérum étalon Mixte CAEV/MVV - lot 18-09-15	1 mL (lyophilisat)	90 €

\*Frais de transport non compris



## Annexe 4 : Tarification hors taxe en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024

### Evaluation des trousse de diagnostic sérologique

Désignation	Tarif en €
Contrôle initial de réactifs ELISA pour le diagnostic de la <b>Besnoitiose</b> sur <b>sérums individuels</b> : vérification du dossier de validation du producteur + contrôle technique	4 630 €
Contrôle initial de réactifs ELISA pour le diagnostic de la <b>Besnoitiose</b> sur <b>mélange de sérums</b> : vérification du dossier de validation du producteur + contrôle technique	5 030 €
Contrôle de <b>lot</b> de réactifs ELISA pour le diagnostic de la Besnoitiose/CAEV/VISNA-MAEDI	1 230 €
Contrôle initial de réactifs ELISA pour le diagnostic de <b>VSNA/MAEDI</b> : vérification du dossier de validation du producteur + contrôle technique	4 430 €
Contrôle initial de réactifs ELISA pour le diagnostic de <b>CAEV</b> : vérification du dossier de validation du producteur + contrôle technique	4 430 €
Contrôle initial de réactifs ELISA pour le diagnostic de <b>CAEV et VISA-MAEDI</b> : vérification du dossier de validation du producteur + contrôle technique	8 240 €

